

CGG SA

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015

MAZARS

61, RUE HENRI REGNAULT - 92 400 COURBEVOIE – PARIS-LA DEFENSE

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153

COMMISSAIRE AUX COMPTES – MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE VERSAILLES

ERNST & YOUNG et Autres

1/2, PLACE DES SAISONS - 92400 COURBEVOIE – PARIS-LA DEFENSE 1

S.A.S. A CAPITAL VARIABLE

COMMISSAIRE AUX COMPTES – MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE VERSAILLES

CGG SA

Société anonyme au capital de 283 304 307 €
Siège social : Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine
75015 Paris
969 202 241 RCS Paris

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015

CGG SA

Comptes Annuels

Exercice clos le

31 décembre 2015

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société CGG SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

CGG SA

Comptes Annuels

*Exercice clos le
31 décembre 2015*

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société pour l'évaluation et la dépréciation des titres de participation décrite dans la note 1 – Principes, règles et méthodes comptables et la note 4 – Immobilisations financières de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent l'évaluation et la dépréciation des titres de participation, à revoir, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection les calculs effectués par votre société et à vérifier que les différentes notes aux états financiers fournissent une information appropriée à cet égard.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

CGG SA

Comptes Annuels
Exercice clos le
31 décembre 2015

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris La Défense, le 15 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

**ERNST & YOUNG ET
AUTRES**

Pierre JOUANNE



Laurent VITSE



MAZARS

Jean-Luc BARLET



Bilan

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2015		Au 31 décembre 2014	
	Valeur brute	Amortissements et Dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
ACTIF IMMOBILISÉ	7 457,9	(3 497,1)	3 960,8	4 149,9
Immobilisations incorporelles	25,5	(10,9)	14,6	17,2
Fonds commercial	—	—	—	—
Autres immobilisations incorporelles	25,1	(10,9)	14,2	17,2
Immobilisations incorporelles en cours	0,4	—	0,4	—
Immobilisations corporelles	9,3	(5,5)	3,8	4,7
Terrains	0,8	—	0,8	1,1
Constructions	7,0	(4,2)	2,8	3,4
Matériel d'exploitation et outillage	0,2	(0,2)	—	—
Autres immobilisations corporelles	1,3	(1,1)	0,2	0,2
Immobilisations en cours	—	—	—	—
Immobilisations financières	7 423,1	(3 480,7)	3 942,4	4 128,0
Participations	6 381,8	(3 479,2)	2 902,6	2 548,8
Créances rattachées à des participations	1 040,0	(1,5)	1 038,5	1 577,6
Prêts	1,1	—	1,1	1,3
Autres immobilisations financières	0,2	—	0,2	0,3
ACTIF CIRCULANT	813,2	(173,8)	639,4	326,3
Avances & acomptes versés sur commandes	0,2	—	0,2	0,3
Créances	511,2	(162,2)	349,0	174,3
Créances clients et comptes rattachés	7,2	(2,3)	4,9	7,0
Autres créances d'exploitation	8,1	(0,4)	7,7	15,5
Autres créances	495,9	(159,5)	336,4	151,8
Valeurs mobilières de placement et créances assimilées	137,8	(11,6)	126,2	24,9
Disponibilités	164,0	—	164,0	126,8
Compte de régularisation actif	263,7	—	263,7	191,0
TOTAL ACTIF	8 534,8	(3 670,9)	4 863,9	4 667,2

<i>(en millions d'euros)</i>	Avant affectation du résultat		Après affectation du résultat
	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2014
CAPITAUX PROPRES	1 728,9	1 122,6	1 122,6
Capital	70,8	70,8	70,8
Primes d'émission, d'apport, de conversion	1 037,6	2 307,2	1 037,6
Écart de réévaluation	0,3	0,3	0,3
Réserve légale	7,1	7,1	7,1
Autres réserves	6,2	6,2	6,2
Report à nouveau	—	—	—
Résultat de l'exercice	606,3	(1 269,6)	—
Provisions réglementées	0,6	0,6	0,6
PROVISIONS	250,0	210,6	210,6
Provisions pour risques	239,1	196,2	196,2
Provisions pour charges	10,9	14,4	14,4
DETTES	2 654,7	3 138,7	3 138,7
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 032,2	2 058,7	2 058,7
Avances et acomptes reçus sur commandes	—	—	—
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8,9	13,3	13,3
Dettes fiscales et sociales	9,0	9,7	9,7
Autres dettes d'exploitation	1,9	1,3	1,3
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0,4	0,3	0,3
Autres dettes	602,3	1 055,4	1 055,4
Compte de régularisation passif	230,3	195,3	195,3
TOTAL PASSIF	4 863,9	4 667,2	4 667,2

Compte de résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2015	2014
Prestations de service	—	—
Produits des activités annexes	74,0	92,1
Chiffre d'affaires	74,0	92,1
Consommations en provenance des tiers	(105,5)	(118,7)
Impôts et taxes	(2,5)	(2,5)
Charges de personnel	(9,3)	(11,6)
Autres produits (charges) de gestion courante	(0,1)	2,8
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(17,5)	(15,6)
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	13,1	14,7
Résultat d'exploitation	(47,8)	(38,8)
Gain (perte) de change	124,0	35,1
Dividendes reçus des filiales	2 007,3	209,4
Autres produits (charges) financiers	112,9	109,5
Intérêts financiers	(148,8)	(131,3)
Dotations aux provisions	(1 594,5)	(1 244,5)
Reprises sur provisions	85,6	0,7
Résultat financier	586,5	(1 021,1)
Résultat courant	538,7	(1 059,9)
Résultat net des cessions d'actifs	4,0	(4,8)
Dotations pour dépréciation et provisions exceptionnelles	—	(100,1)
Reprises sur dépréciations et provisions exceptionnelles	13,7	0,3
Autres éléments exceptionnels	(56,2)	(48,0)
Résultat exceptionnel	(38,5)	(152,6)
Impôts sur les bénéfices	106,1	(57,1)
Résultat net	606,3	(1 269,6)

Tableau des flux de trésorerie

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2015	2014
Exploitation		
Résultat net	606,3	(1 269,6)
Dividendes non cash	(2 005,8)	(193,7)
Amortissements et provisions	4,0	2,4
(Plus) ou moins-values de cessions d'actifs	(4,0)	(2,5)
Dotations (reprises) sur provisions réglementées, risques et charges et immobilisations financières	1 319,4	1 340,6
Autres	(175,9)	8,0
Capacité d'autofinancement	(256,0)	(114,8)
(Augmentation) diminution des créances clients	2,1	(7,2)
(Augmentation) diminution des créances d'exploitation	39,2	79,2
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs	(4,4)	8,3
Augmentation (diminution) des autres passifs d'exploitation	76,1	(2,5)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	(143,0)	(37,0)
Investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(0,6)	5,2
Acquisition de titres de participation	(1,1)	(65,2)
Total investissement	(1,7)	(60,0)
Produits de cessions d'actifs	4,2	—
Remboursement de prêts	0,2	—
Attribution de prêts	—	(0,1)
Flux de trésorerie affectés aux investissements	2,7	(60,1)
Financement		
Remboursement d'emprunts	(130,0)	(740,6)
Nouveaux emprunts	302,7	796,8
Variation prime émission nette des amortissements	0,8	—
Augmentation (diminution) nette des découverts bancaires	—	—
Variation nette des avances trésorerie filiales	(21,2)	(14,6)
Augmentation de capital	—	0,1
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement	152,3	41,7
Variation de trésorerie	12,0	(55,3)
Trésorerie à l'ouverture	151,5	206,8
Trésorerie à la clôture	163,5	151,5

NOTE 1 PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes sociaux au 31 décembre 2015 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France selon le règlement de l'ANC 2014-03 publié par arrêté du 8 septembre 2014 ainsi qu'avec les avis et recommandations de l'Autorité des Normes Comptables.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement admis, certains éléments du bilan, du compte de résultat et des informations annexes sont déterminés par la Direction de la Société à partir d'estimations et sur la base d'hypothèses. Les chiffres réels peuvent donc différer des données estimées.

CGG est la société mère du Groupe CGG.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Le coût d'acquisition est constitué des éléments suivants :

- ▶ prix d'achat ;
- ▶ coûts directement attribuables engagés pour mettre l'immobilisation en place et en état de fonctionner ;
- ▶ estimation initiale des coûts de démantèlement.

Les opérations de crédit-bail qui transfèrent le titre de propriété du bien à l'issue du contrat ne sont pas considérées dans les comptes annuels comme des acquisitions d'immobilisations assorties d'un emprunt.

Les immobilisations sont amorties sur la base du coût d'acquisition diminué de sa valeur résiduelle lorsque celle-ci est significative et selon le mode linéaire. Les principales durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

- ▶ constructions à usage administratif et commercial : 20 à 40 ans ;
- ▶ agencements : six à dix ans ;
- ▶ matériel et outillage d'exploitation : trois à cinq ans ;
- ▶ matériel de transport : trois à cinq ans ;
- ▶ matériel de bureau et mobilier : trois à dix ans ;
- ▶ logiciels, ERP : cinq à dix ans.

Les matériels et logiciels ne font pas l'objet d'un amortissement fiscal dérogatoire.

Les dépenses de réparation ou de maintenance qui ne prolongent pas de manière significative la durée de vie de l'immobilisation concernée ou qui ne constituent pas d'avantages économiques complémentaires sont comptabilisées en charges de la période.

La Société applique depuis le 1^{er} janvier 2005 les règlements n^{os} 2002-10 et 2004-06 du Comité de la réglementation comptable, relatifs respectivement à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, et à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Perte de valeur des actifs immobilisés

Les actifs immobilisés, incorporels et corporels, font l'objet de dépréciation exceptionnelle lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice, leur valeur actuelle apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable. La nécessité d'une dépréciation est appréhendée par groupe d'actifs autonomes par comparaison de la valeur nette comptable à la valeur des flux de trésorerie futurs actualisés attendus de ces actifs, dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévues par la Direction de la Société.

Lorsqu'une dépréciation apparaît nécessaire, le montant comptabilisé est égal à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur vénale ou, le cas échéant, la valeur d'usage.

Titres de participation

Les titres de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation est constituée à raison des moins-values latentes, lesquelles sont généralement estimées en fonction de la quote-part d'actif net ou de la valeur d'usage. La dépréciation de l'écart d'acquisition inclus dans le coût d'acquisition des titres est retenue par la Société lorsque les perspectives d'activité de la filiale divergent de manière significative des hypothèses qui ont prévalu lors de l'acquisition.

Titres de placement, instruments financiers et autres disponibilités

Les titres de placement sont constitués de valeurs mobilières de placement et de dépôts à court terme dont l'échéance est généralement inférieure à trois mois. Ces titres sont comptabilisés au montant le plus faible entre le prix de revient et la valeur de marché.

La Société utilise généralement des contrats de couverture à terme pour limiter le risque de change relatif aux excédents en dollars US. Lorsque ces contrats d'achat ou de vente à terme sont considérés comme des opérations de couverture, la Société ne tient pas compte des profits ou pertes futurs sur ces instruments à la clôture et comptabilise le gain ou la perte réalisé lors du dénouement de l'opération.

Lorsque ces contrats d'achat ou de vente à terme sont considérés comme des opérations spéculatives, la Société comptabilise une provision pour risque de change à la clôture en cas de perte latente.

Primes de remboursement des obligations et frais d'émission d'emprunts

Les primes de remboursement des obligations et les frais d'émission d'emprunts sont amortis sur la durée de l'emprunt correspondant.

Recherche et développement

Les frais de recherche et développement figurent dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Impôts sur les sociétés

La Société comptabilise l'impôt sur les sociétés en conformité avec les lois et règles fiscales du pays dans lequel elle réalise ses résultats.

CGG a opté depuis le 1^{er} janvier 1991 pour le régime de l'intégration fiscale pour ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95 %.

Engagements de retraite et autres avantages sociaux

La Société participe à la constitution des retraites de son personnel en versant des cotisations assises sur les salaires à

des organismes nationaux chargés du service des allocations vieillesse. Par ailleurs, un régime de retraite complémentaire existe pour les membres du Comité Exécutif du Groupe.

Le montant estimé et actualisé des indemnités de départs à la retraite qui seront éventuellement dues au personnel en application des conventions collectives en vigueur est provisionné au bilan. Les impacts des changements des hypothèses actuarielles sont comptabilisés au compte de résultat, au cours de l'exercice de leur constatation.

La Société n'a pas d'autres engagements significatifs concernant d'éventuels avantages sociaux consentis au personnel au-delà de sa période d'activité, tels que soins médicaux ou assurance-vie.

Provisions pour risques et charges

La Société provisionne les divers risques et charges connus à la clôture de l'exercice si les dépenses qui peuvent en résulter sont probables et peuvent être quantifiées. Si ces conditions ne pouvaient être réunies, une information serait toutefois fournie dans les notes aux états financiers.

Les profits latents éventuels ne sont pas pris en compte avant leur réalisation.

NOTE 2 FAITS MARQUANTS

Acquisition de 99,8 % du capital de Sercel SA auprès de Sercel Holding et versement de dividendes internes par Sercel Holding à la Société (1 582,0 millions d'euros)

En raison des dépréciations d'actifs et des provisions pour coûts de transformation enregistrés en 2014, impactant négativement la valeur des titres détenus par la maison mère du Groupe, la situation nette de CGG s'élevait à 1 122,6 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Au cours de l'exercice 2015, CGG a acquis, auprès de Sercel Holding, sa participation dans Sercel SA, représentant 99,8 % du capital de Sercel SA, pour un montant de 1 145,0 millions d'euros. Cette acquisition a été financée par la Société par un contrat de prêt à moyen terme de 1 145,0 millions d'euros conclu avec Sercel Holding. Suite au versement par Sercel Holding à CGG d'un dividende exceptionnel de 529,0 millions d'euros et d'un acompte sur dividende de 1 053,0 millions d'euros, au cours de l'exercice 2015, il a été procédé par la Société au remboursement intégral du prêt à moyen terme de 1 145,0 millions d'euros contracté auprès de Sercel Holding. Par ailleurs, le montant des dividendes internes perçus par CGG de Sercel Holding, au cours de l'exercice 2015, (1 582,0 millions d'euros) impacte favorablement le résultat financier et le résultat net comptable de l'exercice 2015.

ARGAS/Ardiseis FZCO

Au 31 décembre 2014, le Groupe CGG et la société Industrialization & Energy Services Company (TAQA) étaient actionnaires de deux joint-ventures au Moyen-Orient, ARGAS et Ardiseis FZCO.

ARGAS, une entreprise saoudienne créée en 1966 (détenue à 51 % par TAQA et à 49 % par CGG au 31 décembre 2014) opère des activités de géophysique au Royaume d'Arabie Saoudite. Ardiseis FZCO, une société créée en 2006 à Dubaï détenue (jusqu'à la transaction décrite ci-dessous) à 51 % par le Groupe CGG et par TAQA à 49 %, collecte des données sur terre et en eaux peu profondes dans le reste du Moyen-Orient.

Le 31 décembre 2013, le Groupe CGG et TAQA ont conclu un accord de coopération tendant à renforcer et à étendre leur partenariat à long terme au Moyen-Orient. Dans le cadre de cet accord, CGG Services (UK) Ltd, filiale consolidée du Groupe CGG, a conclu en juin 2014 un contrat de cession de 2 % du capital alors détenus dans la société Ardiseis FZCO à TAQA. Suite à cette transaction, le Groupe CGG détenait 49 % du capital d'Ardiseis FZCO au 30 juin 2014 et a ainsi perdu son contrôle.

Au cours de l'exercice 2015, il a été apporté, à ARGAS, 98 % du capital d'Ardiseis FZCO par les sociétés CGG et TAQA (apport de 49 % du capital d'Ardiseis FZCO par CGG et TAQA, respectivement). Par cet accord, ARGAS est devenu l'actionnaire d'Ardiseis FZCO à hauteur de 98 % du capital. L'ensemble des ressources d'Ardiseis FZCO et d'ARGAS sont regroupées dans un nouveau Groupe ARGAS, doté d'un capital plus important détenu à 51 % par TAQA et à 49 % par CGG, plus efficace et plus puissant sur un périmètre d'activité plus étendu.

Offre publique d'échange simplifiée d'obligations convertibles

En mai 2015, CGG a lancé une offre publique d'échange simplifiée visant à apporter 11 200 995 obligations convertibles OCEANE 2019 existantes contre de nouvelles obligations convertibles OCEANE 2020. La parité d'échange était fixée à cinq OCEANE 2020 contre deux OCEANE 2019.

Le 26 juin 2015, les porteurs d'OCEANE 2019 ont échangé 90,3 % de leurs obligations, soit 10 114 014 obligations. En rémunération de cet apport, la Société a procédé à l'émission de 25 285 035 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes à échéance 1^{er} janvier 2020 pour un montant nominal total de 325,1 millions d'euros (ou 363,7 millions de dollars US convertis au taux de change du 30 juin 2015 de 1,1189 USD/EUR). Il reste 1 086 981 OCEANE 2019 en circulation.

La valeur nominale unitaire des OCEANE 2020 a été fixée à 12,86 euros (contre 32,14 euros pour l'OCEANE 2019).

Ces nouvelles obligations portent intérêt à un taux annuel de 1,75 % payable semestriellement à terme échu le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année (contre 1,25 % pour l'OCEANE 2019), et donnent droit à l'attribution d'actions CGG nouvelles ou existantes à raison d'une action pour une obligation, sous réserve d'éventuels ajustements ultérieurs. Ces obligations peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé au gré de CGG, sous certaines conditions.

Offre d'Échange

Courant novembre 2015, CGG Holding (U.S.) Inc. (CGG US), une filiale indirecte de CGG, a lancé une Offre d'Échange concernant les Obligations (« *Senior Notes*») à 7,75 % arrivant à échéance en 2017, les Obligations (« *Senior Notes*») à 6,5 % arrivant à échéance en 2021 ainsi que sur les Obligations (« *Senior Notes*») à 6,875 % arrivant à échéance en 2022 émises par CGG (les Obligations). CGG US a ainsi proposé des participations dans des prêts senior à terme garantis (Prêts à Terme) en échange de tout ou partie des Obligations à 7,75 % arrivant à échéance en 2017 et, jusqu'à un montant cumulé de 135 millions de dollars US, des Obligations à 6,5 % arrivant à échéance en 2021 et/ou des Obligations à 6,875 % arrivant à échéance en 2022 dès lors que cet échange s'accompagne de l'offre d'échange

simultanée pour un montant égal ou supérieur aux Obligations à 7,75 % arrivant à échéance en 2017. L'Offre d'Échange a expiré le 17 décembre 2015 (la « Date d'Expiration »).

L'agent d'information et d'échange agissant dans le cadre de l'Offre d'Échange a rapporté à CGG US qu'un montant en principal de 126 681 000 dollars US (93,8 %) sur le montant en principal total de 135 millions de dollars US des Obligations 2017 en circulation a été valablement apporté avant ou à la Date d'Expiration. En outre, un montant en principal cumulé de 45 079 000 dollars US des Obligations 2021 et de 80 364 000 dollars US des Obligations 2022, ont été, valablement, apportés avant ou à la Date d'Expiration. Toutes les Obligations, à l'exception d'un montant en principal de 30 000 dollars US, ont été apportées avant le 3 décembre 2015 (la « Période d'Offre Anticipée »). Un montant en principal cumulé de 15 000 dollars US des Obligations 2017 a été apporté après la Période d'Offre Anticipée mais avant la Date d'Expiration, et un montant principal équivalent des Obligations 2022 a été simultanément apporté avec ces Obligations 2017.

Les Obligations apportées avant la Période d'Offre Anticipée ont été éligibles au titre de la « Contrepartie Totale » composée d'un montant en principal de 1 000 dollars US des Prêts à Terme pour chaque montant en principal de 1 000 dollars US des Obligations auquel s'ajoute, dans la mesure où les Obligations 2017 ont été apportées sans montant équivalent correspondant d'Obligations 2021 ou aux Obligations 2022, de 50 dollars US cash pour chaque montant en principal de 1 000 dollars US d'Obligations 2017. Les Obligations apportées après la Période d'Offre Anticipée ont été éligibles au titre de la « Contrepartie d'Échange » composée du montant en principal de 950 dollars US des Prêts à Terme pour chaque montant en principal de 1 000 dollars US d'Obligations.

En accord avec les termes et conditions de l'Offre d'Échange ; CGG US a accepté les montants précédents d'Obligations proposés pour l'échange et a pris en charge un montant en principal de 252 122 500 dollars US des Prêts à Terme à la Date de Règlement pour les Obligations acceptées à titre d'échange. Les Obligations qui sont acceptées au titre de l'échange ont été annulées.

Facilité de crédit

En juin et décembre 2015, les lignes de crédit « French Revolver » ont fait l'objet d'avenants visant à modifier les covenants et à étendre leur maturité (voir note 9).

Dépréciation de titres

La comparaison entre la valeur d'usage et la valeur comptable des titres de participation a amené à constater une provision de 1 425,0 millions d'euros dans le résultat de l'exercice 2015. Ces dépréciations sont principalement liées au Plan de Transformation actuellement mis en œuvre au sein du Groupe CGG.

NOTE 3 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Immobilisations incorporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre					
	2015			2014		
	Brut	Amort.	Net	Brut	Amort.	Net
Logiciels	25,1	(10,9)	14,2	24,9	(7,7)	17,2
Immobilisations incorporelles en cours	0,4	—	0,4	—	—	—
Immobilisations incorporelles	25,5	(10,9)	14,6	24,9	(7,7)	17,2

Les variations de l'exercice sont résumées dans le tableau suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2014	Acquisitions - dotations	Cessions - réformes	31.12.2015
Immobilisations brutes	24,9	0,6	—	25,5
Amortissement	(7,7)	(3,2)	—	(10,9)
Immobilisations incorporelles	17,2	(2,6)	—	14,6

Immobilisations corporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre					
	2015			2014		
	Brut	Amort.	Net	Brut	Amort.	Net
Terrains	0,8	—	0,8	1,1	—	1,1
Constructions	7,0	(4,2)	2,8	7,0	(3,6)	3,4
Matériel et outillage	0,2	(0,2)	—	0,2	(0,2)	—
Autres	1,3	(1,1)	0,2	1,3	(1,1)	0,2
Immobilisations corporelles en cours	—	—	—	—	—	—
Immobilisations corporelles	9,3	(5,5)	3,8	9,6	(4,9)	4,7

Les variations de l'exercice sont résumées dans le tableau suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2014	Acquisitions - dotations	Cessions - réformes	31.12.2015
Immobilisations brutes	9,6	—	(0,3)	9,3
Amortissement	(4,9)	(0,6)	—	(5,5)
Immobilisations corporelles	4,7	(0,6)	(0,3)	3,8

Au cours de l'exercice 2015, une partie des terrains détenus par la Société ont été cédés pour un prix de vente de 2,5 millions d'euros. Par ailleurs, il a été conclu une promesse

de vente avec un tiers en vue de la cession, au plus tard au 31 mars 2016, des autres terrains dont la Société est propriétaire au 31 décembre 2015.

NOTE 4 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Participations

La variation du poste participations se décompose ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2015	2014
Solde net en début de période	2 548,8	3 105,5
Acquisitions de titres	1 702,7	617,5
Sortie/cession de titres	(68,9)	(14,3)
Variation de provisions	(1 280,0)	(1 159,9)
Autres	—	—
Solde net en fin de période	2 902,6	2 548,8

L'augmentation des titres de participation provient essentiellement des opérations suivantes intervenues au cours de l'exercice 2015 :

- ▶ acquisition auprès de Sercel Holding de titres de Sercel SA (1 145,0 millions d'euros) ;
- ▶ recapitalisation de CGG Services SA (200,0 millions d'euros) et fusion-absorption par CGG Services SA de CGG ME Holding SAS (45,0 millions d'euros) ;
- ▶ augmentation de capital de CGG Holding BV (135,7 millions d'euros) ;
- ▶ augmentation de capital de CGG Marine Resources Norge AS (112,4 millions d'euros) ;
- ▶ augmentation de capital de Seabed Geosolutions B.V. (37,8 millions d'euros) ;
- ▶ augmentation de capital de ARGAS (25,6 millions d'euros).

La diminution des titres de participation provient essentiellement de l'opération de fusion-absorption par CGG Services SA de CGG ME Holding SAS (45,0 millions d'euros) et de l'apport par la société à ARGAS de 49 % du capital d'Ardiseis FZCO (voir note 2).

La comparaison entre la valeur d'usage et la valeur comptable des titres de participation a amené à constater une provision de 1 425,0 millions d'euros dans le compte de résultat de l'exercice 2015. Le détail de cette provision par filiale est le suivant :

- ▶ CGG Holding BV pour 884,0 millions d'euros ;
- ▶ CGG Services SA pour 390,0 millions d'euros ;

- ▶ CGG Marine Resources Norge AS pour 151,0 millions d'euros.

Les provisions relatives à CGG Holding BV (884,0 millions d'euros) et CGG Marine Resources Norge AS (151,0 millions d'euros) concernent des provisions pour dépréciation des titres de participation inscrits au bilan de CGG au 31 décembre 2015.

La provision de 390,0 millions d'euros relative à CGG Services SA correspond à hauteur de :

- ▶ 245,0 millions d'euros à une provision complémentaire pour dépréciation des titres de participation de CGG Services SA inscrits au bilan de CGG au 31 décembre 2015 ;
- ▶ 158,6 millions d'euros à une provision pour dépréciation de l'intégralité de l'avance de trésorerie consentie par CGG à CGG Services SA au 31 décembre 2015 (voir note 6) ;
- ▶ 13,6 millions d'euros à la reprise d'une partie de la provision pour risques qui était inscrite au bilan de CGG au 31 décembre 2014 (100,0 millions d'euros), comme indiqué dans la note 8.

Au 31 décembre 2015 et 31 décembre 2014, les dépréciations des titres de participation et des avances de trésorerie ont été enregistrées en résultat financier (voir note 19).

Au 31 décembre 2015 et 31 décembre 2014, l'actualisation de la provision pour risques relative à CGG Services SA a été enregistrée au niveau du résultat exceptionnel (voir note 20).

Le détail des titres de participations par société, nets des dépréciations, est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2015	2014
Ardiseis FZCO	—	23,8
ARGAS	29,9	4,3
CGG ME Holding SAS	—	45,0
C.B.G. Geofisica LTDA	—	—
CGG do Brasil Participações Ltda	—	—
CGG Explo	2,7	2,7
CGG Marine Resources Norge AS	96,4	135,0
CGG Holding BV	1 512,3	2 260,5
CGG International SA	0,2	0,2
CGG Services (Norway) AS	—	—
CGG Services SA	—	—
EXGEO	0,5	0,5
Geoexplo	—	—
Geomar SAS	20,9	20,9
Petrodata Consulting LLC	—	—
Sercel SA	1 146,6	0,5
Sercel Holding	28,4	28,4
Wavefield Inseis AS	21,4	21,4
CGG Electromagnetics (Italy) Srl	0,1	0,1
Seabed Geosolutions BV	43,2	5,4
Titres nets	2 902,6	2 548,8

Les données au 31 décembre 2015 relatives aux principales filiales sont les suivantes :

<i>(en millions d'euros ou en millions d'unités de monnaie nationale)</i>	Devise	Capitaux propres avant résultat (en devise)	Quote-part de capital détenue en %	Résultat du dernier exercice clos (en devise)
Filiales				
CGG Marine Resources Norge AS ^(b)	USD	336,1	100	70,2
CGG Services SA ^(a)	EUR	285,1	100	(422,5)
CGG Holding BV ^(b)	USD	3 600,4	100	97,7
Sercel Holding ^(a)	EUR	(1 020,6)	100	1 164,2
Sercel SA ^(a)	EUR	345,5	100	13,7
ARGAS (Saudi Arabia) ^(a)	SAR	243,0	49	72,8
Seabed Geosolutions BV ^(b)	USD	181,0	40	18,3
Wavefield Inseis AS ^(b)	USD	175,9	100	(70,3)

^(a) extrait des comptes statutaires 2015 de la filiale.

^(b) extrait de la liasse de consolidation IFRS 2015 de la filiale (comptes statutaires 2015 en cours de finalisation).

1 € = 1,0887 USD

1 € = 4,09983 SAR.

La variation de la dépréciation des titres est résumée dans le tableau suivant :

	31.12.2014	Dotations	Reprises	31.12.2015
Dépréciations	2 199,1	1 280,0	—	3 479,1

Créances rattachées aux participations

La variation du poste créances rattachées aux participations se décompose ainsi :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2015	2014
Solde net en début de période	1 577,6	1 735,6
Émissions	7,0	36,2
Remboursements	(291,2)	(12,9)
Conversions	(451,0)	(393,4)
Autres	196,1	212,1
Solde net en fin de période	1 038,5	1 577,6

Au cours de l'exercice 2007, un prêt de 600 millions de dollars US avait été accordé par la Société à la filiale CGG Holding (U.S.) Inc., portant intérêts à 7,50 % l'an sur 200 millions de dollars US et à 7,75 % l'an sur 400 millions de dollars US et à échéance janvier 2017. Au cours du mois de décembre 2015, il a été remboursé, par anticipation, les montants suivants du prêt ci-dessus de 600 millions de dollars US :

- ▶ 200,0 millions de dollars US portant intérêts à 7,50 % l'an ;
- ▶ 142,1 millions de dollars US sur la fraction du prêt de 400 millions de dollars US portant intérêts à 7,75 % l'an ;
- ▶ soit 342,1 millions de dollars US, au total.

Au 31 décembre 2015, le solde du prêt consenti par la Société à CGG Holding (U.S.) Inc. s'élève à 257,9 millions de dollars US.

Les remboursements par anticipation détaillés ci-dessus font suite aux résultats de l'Offre d'Échange, annoncés courant décembre 2015, qui prévoient la prise en charge par CGG Holding (U.S.) Inc. :

- ▶ d'un montant en principal de 252,1 millions de dollars US des Prêts à Terme pour les Obligations de la Société acceptées à titre d'échange ;
- ▶ d'un montant de 90,0 millions de dollars US des Prêts à Terme pour le solde d'un crédit vendeur (84,4 millions d'euros) octroyé par la société Fugro N.V. à la Société ;
- ▶ soit 342,1 millions de dollars US, au total.

Les résultats de l'Offre d'Échange annoncés, courant décembre 2015, sont détaillés dans les notes 2 et 9.

Au cours de l'exercice 2011, un prêt de 500 millions de dollars US avait été accordé par la Société à la filiale CGG Holding (U.S.) Inc., portant intérêts à 6,50 % l'an et à échéance mai 2021. Aux termes d'un accord daté du 17 décembre 2015, un montant de créance de 135 millions de dollars US sur CGG Holding (U.S.) Inc., représentatif d'une partie du prêt de 500 millions de dollars US, a été cédé à la société Veritas Geophysical III, en rémunération d'actions émises par Veritas Geophysical III pour un montant de 135 millions de dollars US (voir note 6). Au 31 décembre 2015, le solde du prêt consenti par la Société à CGG Holding (U.S.) Inc. s'élève à 365,0 millions de dollars US.

En 2013, des prêts à moyen terme ont été accordés à la filiale CGG Holding BV par imputation sur le compte courant pour un montant total de 1 269,5 millions de dollars US. En 2014, quatre prêts consentis à CGG Holding BV pour un total de 469,5 millions de dollars US ont été reconvertis en compte courant pour un montant de 364,6 millions d'euros. Au cours de l'exercice 2015, trois prêts consentis à CGG Holding BV pour un total de 300,0 millions de dollars US ont été reconvertis en compte courant pour un montant de 278,6 millions d'euros. Au 31 décembre 2015, le solde des prêts accordés par la Société à la filiale CGG Holding BV s'élève à 500 millions de dollars US (800 millions de dollars US au 31 décembre 2014).

Au cours du mois de décembre 2014, un prêt de 33 millions de dollars US avait été consenti par la Société à CGG International SA, puis une partie de ce prêt (30 millions de dollars US) avait fait l'objet d'un abandon de créance au bénéfice de CGG International SA. Le solde de ce prêt (3 millions de dollars US) a été remboursé à la Société par CGG International SA, au cours du mois de décembre 2015.

NOTE 5 CLIENTS

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2015	2014
Clients et comptes rattachés	6,6	8,8
Clients factures à établir	0,6	0,6
Provision pour créances douteuses	(2,3)	(2,4)
Clients et comptes rattachés — net	4,9	7,0
<i>Dont à plus d'un an</i>	—	—

Les clients de la Société sont presque exclusivement des sociétés du Groupe.

NOTE 6 AUTRES CRÉANCES ET VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les autres créances se décomposent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2015	2014
Créances et crédits d'impôt	39,4	29,6
Avances de trésorerie accordées et intérêts rattachés, nets	243,2	108,3
Intégration fiscale — Comptes courants débiteurs	53,6	16,8
Autres	0,2	(2,9)
Autres créances	336,4	151,8

Au 31 décembre 2015, les soldes bruts d'avances de trésorerie concernent principalement les filiales du groupe CGG Holding BV (240,7 millions d'euros) et CGG Services SA (158,6 millions d'euros). L'avance de trésorerie de 158,6 millions d'euros consentie par CGG à CGG Services SA au 31 décembre 2015 fait l'objet d'une provision pour dépréciation pour son montant total (voir note 4).

Au 31 décembre 2015, le poste de valeurs mobilières de placement est principalement constitué :

- ▶ de la valeur nette des actions propres détenues ;

- ▶ d'actions de la société Veritas Geophysical III acquises au cours du mois de décembre 2015, représentant une contre-valeur de 124,0 millions d'euros au 31 décembre 2015 (voir note 4). Ces actions de Veritas Geophysical III ont été cédées à la société CGG Holding I (UK) Limited au cours du mois de janvier 2016.

NOTE 7 CAPITAL SOCIAL ET PLAN D'OPTIONS

Au 31 décembre 2015 et 31 décembre 2014, le capital social de CGG se compose de 177 065 192 actions ordinaires de valeur nominale 0,40 euro.

CGG cherche à optimiser de manière continue sa structure financière par un équilibre optimal entre son endettement financier net et ses capitaux propres totaux tels que figurant dans l'état de situation financière consolidé. Le Groupe gère sa structure financière et procède à des ajustements au regard de l'évolution des conditions économiques. Les objectifs, politiques et procédures de gestion sont demeurés identiques depuis plusieurs exercices. CGG n'est sujet à aucune exigence externe en termes de capitaux propres minimums, excepté les exigences légales.

Droits et privilèges associés aux actions ordinaires

Les actions ordinaires donnent droit à dividendes. Les actions ordinaires en nominatif détenues depuis plus de deux ans donnent un droit de vote double.

Les dividendes peuvent être distribués à partir des réserves disponibles de la société mère, en conformité avec la loi française et les statuts de la Société.

Au 31 décembre 2015, le montant des réserves libres de la société mère s'élevait à 1 650,7 millions d'euros.

Aucun dividende n'a été versé en 2015, 2014 et 2013.

Émission d'actions

En 2015, CGG n'a émis aucune action.

Variation des capitaux propres

(en millions d'euros)	Au 31.12.2014	Affectation résultat 2014	Résultat 2015	Augmentation de capital	Autres mouvements	Au 31.12.2015
Capital	70,8			—	—	70,8
Primes d'émission, d'apport et de conversion	2 307,2	(1 269,6)		—		1 037,6
Écart de réévaluation	0,3					0,3
Réserve légale	7,1					7,1
Autres réserves	6,2			—	—	6,2
Report à nouveau	—					—
Résultat de l'exercice	(1 269,6)	1 269,6	606,3			606,3
Provisions réglementées	0,6					0,6
Capitaux propres	1 122,6	—	606,3	—	—	1 728,9

Plans d'options

Suite à diverses résolutions adoptées par le Conseil d'administration, le Groupe a attribué des options de souscription d'actions ordinaires à certains de ses salariés, cadres et administrateurs.

Les options attribuées dans le cadre du plan de mars 2008 ont une durée de 8 ans. Les droits aux options sont acquis par tiers pendant une période de trois ans, lesdites options pouvant être exercées à tout moment à hauteur des droits acquis mais, pour les résidents fiscaux français, les actions résultant de la levée desdites options ne pouvant quant à elles être vendues avant le 14 mars 2012. Des 1 188 500 options attribuées en mars 2008, 584 742 ont été attribuées aux dirigeants du Groupe.

Les options attribuées dans le cadre du plan de mars 2009 ont une durée de huit ans. Les droits aux options sont acquis par tiers sur les trois premières années du plan. 1 002 000 actions ont été attribuées aux cadres dirigeants et autres salariés du Groupe, 200 000 options ont été attribuées au Président-Directeur Général, et 125 000 options au Directeur Général Délégué.

Le Conseil d'administration du 6 janvier 2010 avait décidé d'attribuer 220 000 options de souscription d'actions à un bénéficiaire. Le prix de souscription avait été fixé à 14,71 euros. Les options ont une durée de huit ans ; 110 000 de ces options de souscription d'actions ont été acquises immédiatement, 55 000 ont été acquises le 7 janvier 2011 et 55 000 le 7 janvier 2012.

Le Conseil d'administration du 22 mars 2010 avait décidé d'attribuer :

- ▶ 1 348 150 options de souscription d'actions à 338 bénéficiaires. Le prix de souscription avait été fixé à 19,44 euros. Les options ont une durée de huit ans. Elles sont acquises par tiers sur les trois premières années du plan ;
- ▶ 200 000 options de souscription d'actions au Président-Directeur Général. Le prix d'exercice desdites options est

de 19,44 euros. Les droits aux options seront acquis par tiers sur les trois premières années du plan, d'une durée de huit ans. Cette acquisition par tiers est soumise à des conditions de performance fondées sur la réalisation de l'un des trois objectifs suivants :

- » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,
- » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services SectorSM (OSXSM),
- » un objectif d'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des mandataires sociaux.

Le 21 octobre 2010, le Conseil d'administration avait décidé d'attribuer 120 000 options de souscription d'actions à trois bénéficiaires. Le prix de souscription avait été fixé à 16,88 euros. Les options ont une durée de huit ans. Elles sont acquises par tiers sur les trois premières années du plan.

Le 24 mars 2011, le Conseil d'administration avait décidé d'attribuer :

- ▶ 964 363 options de souscription d'actions à 364 bénéficiaires. Le prix de souscription avait été fixé à 25,48 euros. Les options ont une durée de 8 ans. Elles sont acquises par tiers sur les trois premières années du plan ;
- ▶ 66 667 options de souscription d'actions au Président du Conseil d'administration et 133 333 options de souscription d'actions au Directeur Général. Le prix d'exercice desdites options est de 25,48 euros. Les droits aux options seront acquis par tiers sur les trois premières années du plan, d'une durée de huit ans. Cette acquisition par tiers est soumise à des conditions de performance fondées sur la réalisation de l'un des trois objectifs suivants :
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,

- » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services SectorSM (OSXSM),
- » un objectif d'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des mandataires sociaux.

Le prix d'exercice de chaque option est la valeur de marché moyenne de l'action établie durant les vingt jours de cotation se terminant le jour précédant la date d'attribution de l'option.

Le 26 juin 2012, le Conseil d'administration avait décidé d'attribuer :

- ▶ 590 625 options de souscription d'actions à certains salariés du Groupe. Le prix d'exercice desdites options est de 18,77 €. Les droits auxdites options sont acquis en trois fois, en juin 2014 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2015 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2016 (à hauteur de 25 % des options attribuées). Les options ont une durée de huit ans ;
- ▶ 420 000 options de souscription d'actions aux membres du Comité Exécutif. Le prix d'exercice desdites options est de 18,77 €. Les options ont une durée de huit ans. Les droits auxdites options sont acquis en trois fois, en juin 2014 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2015 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2016 (à hauteur de 25 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation de conditions de performance suivantes :
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services SectorSM (OSXSM),
 - » un objectif d'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des mandataires sociaux,
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action, en rythme annuel, sur la période d'acquisition des droits ;
- ▶ 200 000 options de souscription d'actions au Directeur Général et 100 000 options à chacun des Directeurs Généraux Délégués. Le prix d'exercice desdites options est de 18,77 €. Les options ont une durée de huit ans. Les droits auxdites options sont acquis en trois fois, en juin 2014 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2015 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2016 (à hauteur de 25 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation de conditions de performance suivantes :
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services SectorSM (OSXSM),

- » un objectif d'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des mandataires sociaux,
- » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action, en rythme annuel, sur la période d'acquisition des droits.

Le prix d'exercice de chaque option est la valeur de marché moyenne de l'action établie durant les vingt jours de cotation se terminant le jour précédant la date d'attribution de l'option.

Le 24 juin 2013, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- ▶ 1 062 574 options de souscription d'actions à certains salariés du Groupe. Le prix d'exercice desdites options est de 18,47 €. Les droits auxdites options sont acquis en trois fois, en juin 2015 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2016 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2017 (à hauteur de 25 % des options attribuées). Les options ont une durée de huit ans ;
- ▶ 200 000 options de souscription d'actions au Directeur Général et 100 000 options à chacun des Directeurs Généraux Délégués. Le prix d'exercice desdites options est de 18,47 €. Les options ont une durée de huit ans. Les droits auxdites options sont acquis en trois fois, en juin 2015 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2016 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2017 (à hauteur de 25 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation de conditions de performance suivantes :
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services SectorSM (OSXSM),
 - » un objectif d'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des mandataires sociaux,
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action, en rythme annuel, sur la période d'acquisition des droits ;
- ▶ 180 000 options de souscription d'actions aux autres membres du Comité Corporate. Le prix d'exercice desdites options est de 18,47 €. Les options ont une durée de huit ans. Les droits auxdites options sont acquis en trois fois, en juin 2015 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2016 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2017 (à hauteur de 25 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation de conditions de performance suivantes :
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services SectorSM (OSXSM),

- » un objectif d'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des mandataires sociaux,
- » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action, en rythme annuel, sur la période d'acquisition des droits.

Le prix d'exercice de chaque option est la valeur de marché moyenne de l'action établie durant les vingt jours de cotation se terminant le jour précédant la date d'attribution de l'option.

Le 26 juin 2014, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- ▶ 1 135 843 options de souscription d'actions à certains salariés du Groupe. Le prix d'exercice desdites options est de 10,29 €. Les droits auxdites options sont acquis en trois fois, en juin 2016 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2017 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2018 (à hauteur de 25 % des options attribuées). Les options ont une durée de huit ans ;
- ▶ 200 000 options de souscription d'actions au Directeur Général et 100 000 options à chacun des Directeurs Généraux Délégués. Le prix d'exercice desdites options est de 10,29 €. Les options ont une durée de huit ans. Les droits auxdites options sont acquis en trois fois, en juin 2016 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2017 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2018 (à hauteur de 25 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation de conditions de performance suivantes :
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services SectorSM (OSXSM),
 - » un objectif d'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des mandataires sociaux,
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action, en rythme annuel, sur la période d'acquisition des droits ;
- ▶ 120 000 options de souscription d'actions aux autres membres du Comité Corporate. Le prix d'exercice desdites options est de 10,29 €. Les options ont une durée de huit ans. Les droits auxdites options sont acquis en trois fois, en juin 2016 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2017 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2018 (à hauteur de 25 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation de conditions de performance suivantes :
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services SectorSM (OSXSM),
 - » un objectif d'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des mandataires sociaux,

- » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action, en rythme annuel, sur la période d'acquisition des droits.

Le prix d'exercice de chaque option est la valeur de marché moyenne de l'action établie durant les vingt jours de cotation se terminant le jour précédant la date d'attribution de l'option.

Le 25 juin 2015, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- ▶ 1 168 290 options de souscription d'actions à certains salariés du Groupe. Le prix d'exercice desdites options est de 6,01 €. Les droits auxdites options sont acquis en trois fois, en juin 2017 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2018 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2019 (à hauteur de 25 % des options attribuées). Les options ont une durée de huit ans ;
- ▶ 220 600 options de souscription d'actions au Directeur Général et 111 000 options à chacun des Directeurs Généraux Délégués. Le prix d'exercice desdites options est de 6,01 €. Les options ont une durée de huit ans. Les droits auxdites options sont acquis en trois fois, en juin 2017 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2018 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2019 (à hauteur de 25 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation de conditions de performance suivantes :
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services SectorSM (OSXSM),
 - » un objectif d'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des mandataires sociaux,
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action, en rythme annuel, sur la période d'acquisition des droits ;
- ▶ 159 000 options de souscription d'actions aux autres membres du Comité Corporate. Le prix d'exercice desdites options est de 6,01 €. Les options ont une durée de huit ans. Les droits auxdites options sont acquis en trois fois, en juin 2017 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2018 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2019 (à hauteur de 25 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation de conditions de performance suivantes :
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services SectorSM (OSXSM),
 - » un objectif d'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des mandataires sociaux,
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action, en rythme annuel, sur la période d'acquisition des droits.

Le prix d'exercice de chaque option est la valeur de marché moyenne de l'action établie durant les vingt jours de cotation se terminant le jour précédant la date d'attribution de l'option.

Le tableau qui suit résume l'information relative aux options non exercées au 31 décembre 2015 :

	Options initialement attribuées	Options non exercées au 31.12.2015	Prix d'exercice par action	Date d'expiration	Durée de vie résiduelle
Plan du 14 mars 2008	1 188 500	1 098 122 ^(a)	30,95 € ^(a)	14 mars 2016	2,4 mois
Plan du 16 mars 2009	1 327 000	828 039 ^(a)	8,38 € ^(a)	16 mars 2017	14,5 mois
Plan du 6 janvier 2010	220 000	231 538 ^(a)	13,98 € ^(a)	6 janvier 2018	24,2 mois
Plan du 22 mars 2010	1 548 150	1 404 079 ^(a)	18,47 € ^(a)	22 mars 2018	26,7 mois
Plan du 21 octobre 2010	120 000	84 194 ^(a)	16,05 € ^(a)	21 octobre 2018	33,7 mois
Plan du 24 mars 2011	1 164 363	1 078 232 ^(a)	24,21 € ^(a)	24 mars 2019	38,8 mois
Plan du 26 juin 2012	1 410 625	889 876 ^(a)	17,84 € ^(a)	26 juin 2020	53,9 mois
Plan du 24 juin 2013	1 642 574	1 253 384	18,47 €	24 juin 2021	65,8 mois
Plan du 26 juin 2014	1 655 843	1 497 778	10,29 €	26 juin 2022	77,9 mois
Plan du 25 juin 2015	1 769 890	1 677 795	6,01 €	25 juin 2023	89,8 mois
TOTAL	12 046 945	10 043 037			

(a) Suite à l'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription intervenue en octobre 2012, les plans d'options avaient été ajustés de la manière suivante :

	Ajustement du nombre d'options au 23 octobre 2012	Prix d'exercice avant ajustement (€)	Prix d'exercice ajusté (€)
Plan du 14 mars 2008	1 120 226	32,57	30,95
Plan du 16 mars 2009	950 179	8,82	8,38
Plan du 6 janvier 2010	231 538	14,71	13,98
Plan du 22 mars 2010	1 430 622	19,44	18,47
Plan du 21 octobre 2010	126 291	16,88	16,05
Plan du 24 mars 2011	1 150 636	25,48	24,21
Plan du 26 juin 2012	1 483 424	18,77	17,84
TOTAL	6 492 916		

Le tableau suivant résume l'information relative à l'évolution des plans de stock-options au 31 décembre 2015, 2014 et 2013 :

	2015		2014		2013	
	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice
(en euros, sauf nombre d'options)						
Options non exercées en début d'exercice	10 696 143	19,31 €	10 151 820	21,33 €	8 711 012	21,67 €
Attributions	1 769 890	6,01 €	1 655 843	10,29 €	1 642 574	18,47 €
Ajustements liés à l'augmentation de capital	—	—	—	—	—	—
Exercées	—	—	—	—	(122 561)	8,42 €
Échues non exercées	(2 422 996)	22,75 €	(1 111 520)	24,29 €	(79 205)	20,30 €
Options non exercées en fin d'exercice	10 043 037	16,14 €	10 696 143	19,31 €	10 151 820	21,33 €
Options exerçables en fin d'exercice	6 018 303	20,11 €	6 757 509	21,85 €	6 694 183	22,62 €

Le cours moyen de l'action CGG s'est élevé à 4,84 euros en 2015, 8,16 euros en 2014 et 17,46 euros en 2013.

Unités de performance

Plan d'attribution du 24 juin 2013

Le Conseil d'administration de la Société, sur proposition du Comité de Nomination-Rémunération a mis en place, le 24 juin 2013, un système de rémunération variable pluriannuelle sous la forme d'unités de performance, remplaçant les plans d'actions gratuites sous conditions de performance passés, et ce, avec un double objectif :

- ▶ mettre en place un système de rémunération variable harmonisé globalement et plus en ligne avec l'internationalisation croissante du Groupe ;
- ▶ lier plus étroitement la rémunération des principaux dirigeants avec la performance combinée du titre et la performance économique du Groupe dans son ensemble et sur le moyen terme (trois ans).

Sont éligibles à ce système les membres du C-COM (incluant les mandataires sociaux) ainsi que les cadres dirigeants et les salariés ayant contribué aux performances du Groupe ou qui présentent un fort potentiel d'évolution au sein du Groupe.

Le Groupe a attribué 625 500 unités de performance sous conditions de performance dont 27 500 au Directeur Général, 12 500 à chacun des Directeurs Généraux Délégués, 20 000 aux autres membres du Comité Corporate et 553 000 à certains salariés.

Les unités de performance sont définitivement acquises aux bénéficiaires à l'issue d'une période de trois ans à compter de la date d'attribution sous réserve du respect d'une condition de présence dans le Groupe au moment de l'attribution définitive et de l'atteinte de conditions de performance. Ces conditions de performance sont liées à la réalisation d'objectifs groupe en matière de rentabilité des capitaux employés et de structure de bilan et à la réalisation d'objectifs financiers de chacun des segments d'activité, en ligne avec les orientations stratégiques pour le Groupe à trois ans.

L'atteinte des objectifs Groupe permet de déterminer un nombre d'unités de performance 2013 qui sera définitivement acquis aux Bénéficiaires à hauteur de 60%. L'acquisition du solde dépendra de l'atteinte des objectifs des segments d'activité.

Les unités de performance définitivement acquises seront valorisées sur la base de la moyenne des cours de clôture de l'action CGG sur Euronext au cours des cinq jours de bourse précédant la date d'acquisition définitive. Le règlement des unités de performance interviendra pour moitié en numéraire et pour moitié en actions CGG existantes.

Plan d'attribution du 26 juin 2014

Le 26 juin 2014, le Conseil d'administration a décidé l'attribution de 723 800 unités de performance sous conditions de performance dont 27 500 au Directeur Général,

12 500 à chacun des Directeurs Généraux Délégués, 20 000 aux autres membres du Comité Corporate et 651 300 à certains salariés.

Les unités de performance sont définitivement acquises aux bénéficiaires à l'issue d'une période de trois ans à compter de la date d'attribution sous réserve du respect d'une condition de présence dans le Groupe au moment de l'attribution définitive et de l'atteinte de conditions de performance. Ces conditions de performance sont liées à la réalisation d'objectifs groupe en matière de rentabilité des capitaux employés et de structure de bilan et à la réalisation d'objectifs financiers de chacun des segments d'activité, en ligne avec les orientations stratégiques pour le Groupe à trois ans.

L'atteinte des objectifs Groupe permet de déterminer un nombre d'unités de performance 2014 qui sera définitivement acquis aux Bénéficiaires à hauteur de 60%. L'acquisition du solde dépendra de l'atteinte des objectifs des segments d'activité.

Les unités de performance définitivement acquises seront valorisées sur la base de la moyenne des cours de clôture de l'action CGG sur Euronext au cours des cinq jours de bourse précédant la date d'acquisition définitive. Le règlement des unités de performance interviendra pour moitié en numéraire et pour moitié en actions CGG existantes.

Plan d'attribution du 25 juin 2015

Le 25 juin 2015, le Conseil d'administration a décidé l'attribution de 712 300 unités de performance sous conditions de performance dont 27 500 au Directeur Général, 12 500 à chacun des Directeurs Généraux Délégués, 20 000 aux autres membres du Comité Corporate et 639 800 à certains salariés.

Les unités de performance sont définitivement acquises aux bénéficiaires à l'issue d'une période de trois ans à compter de la date d'attribution sous réserve du respect d'une condition de présence dans le Groupe au moment de l'attribution définitive et de l'atteinte de conditions de performance. Ces conditions de performance sont liées à la réalisation d'objectifs groupe en matière de rentabilité des capitaux employés et de structure de bilan et à la réalisation d'objectifs financiers de chacun des segments d'activité, en ligne avec les orientations stratégiques pour le Groupe à trois ans.

L'atteinte des objectifs Groupe permet de déterminer un nombre d'unités de performance 2015 qui sera définitivement acquis aux Bénéficiaires à hauteur de 60%. L'acquisition du solde dépendra de l'atteinte des objectifs des segments d'activité.

Les unités de performance définitivement acquises seront valorisées sur la base de la moyenne des cours de clôture de l'action CGG sur Euronext au cours des cinq jours de bourse précédant la date d'acquisition définitive. Le règlement des unités de performance interviendra pour moitié en numéraire et pour moitié en actions CGG existantes.

NOTE 8 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges se décomposent de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2015	2014
Pertes de change	142,2	85,6
Coûts de restructuration	0,1	0,1
Provision pour risques filiales	96,9	110,5
Autres risques et charges	—	0,3
Litiges	—	0,1
Provisions court terme	239,2	196,6
Indemnités de départ à la retraite	10,8	14,0
Provisions moyen et long terme	10,8	14,0
Provisions pour risques et charges	250,0	210,6

Les variations de l'exercice sont résumées dans le tableau suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2014	Dotation	Reprise (provision utilisée)	Reprise (provision non utilisée)	31.12.2015
Pertes de change	85,6	142,2	—	(85,6)	142,2
Coûts de restructuration	0,1	—	—	—	0,1
Provisions pour risques filiales	110,5	—	—	(13,6)	96,9
Autres risques et charges	0,3	—	(0,3)	—	—
Litiges	0,1	—	(0,1)	—	—
Provisions court terme	196,6	142,2	(0,4)	(99,2)	239,2
Indemnités de départ à la retraite	14,0	4,4	(7,6)	—	10,8
Provisions moyen et long termes	14,0	4,4	(7,6)	—	10,8
Provisions pour risques et charges	210,6	146,6	(8,0)	(99,2)	250,0

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements de départs à la retraite sont les suivantes :

- ▶ taux d'actualisation : 2 % en 2015 (1,5 % en 2014) pour les indemnités de fin de carrière ainsi que pour la retraite complémentaire ;
- ▶ taux moyen de croissance des salaires : hypothèse au 31 décembre 2015 d'un taux de revalorisation des salaires de 0,5 % en 2016, 1 % de 2017 à 2019 et 2,5 % les années suivantes (hypothèse au 31 décembre 2014 d'un taux de revalorisation des salaires de 2,5 %) ;
- ▶ âge de départ à la retraite : à taux plein selon réforme de la retraite.

La ventilation par nature des dotations et reprises de l'exercice est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2015	
	Dotation	Reprise
Exploitation	4,4	(8,0)
Financier	142,2	(85,6)
Exceptionnel	0,0	(13,6)
TOTAL	146,6	(107,2)

Au 31 décembre 2014, les provisions pour risques incluent une provision de 100,0 millions d'euros au titre de CGG Services SA. Au 31 décembre 2015, le solde de cette provision s'élève à 86,4 millions d'euros, compte tenu de

l'actualisation des provisions pour dépréciation de titres de participation et dépréciation de compte courant relatives à cette filiale.

NOTE 9 DETTES FINANCIÈRES

L'analyse des dettes financières par type de dette est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre					
	2015			2014		
	Total	< 1 an	> 1 an	Total	< 1 an	> 1 an
Emprunts obligataires	1 348,7	—	1 348,7	1 458,4	—	1 458,4
Emprunts convertibles	360,1	—	360,1	360,0	—	360,0
Emprunts bancaires	298,5	23,0	275,5	130,0	—	130,0
Crédit vendeur	3,0	3,0	—	87,1	2,6	54,5
Découverts bancaires	0,4	0,4	—	0,2	0,2	—
Intérêts courus	21,5	21,5	—	23,0	23,0	—
Total dettes financières	2 032,2	47,9	1 984,3	2 058,7	25,8	2 032,9

Au 31 décembre 2015, les tirages du crédit syndiqué français s'élevaient à 157 millions d'euros et à 154 millions de dollars US.

Le crédit syndiqué est garanti par un nantissement sur tous les actifs de CGG Marine BV.

Analyse par devise

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2015	2014
Euros	923,3	980,6
Dollars US	1 108,9	1 078,1
Autres devises	—	—
TOTAL	2 032,2	2 058,7
<i>dont part à moins d'un an</i>	<i>47,9</i>	<i>23,2</i>
<i>dont total long terme</i>	<i>1 984,3</i>	<i>2 035,5</i>

Analyse par taux d'intérêt

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2015	2014
Taux variables	299,1	130,0
Taux fixes :		
USD : taux moyen de 6,66 % en 2015	966,9	1 078,1
EUR : taux moyen de 3,90 % en 2015	766,2	850,6
TOTAL	2 032,2	2 058,7

Analyse par échéance

<i>(en millions d'euros)</i>	2015
2016	47,9
2017	30,6
2018	252,5
Au-delà de 2018	1 701,2
TOTAL	2 032,2

Obligations à haut rendement

CGG a émis plusieurs obligations à haut rendement en dollars US à échéance 2017, 2020, 2021 et 2022.

Ces obligations font l'objet d'une cotation à la Bourse du Luxembourg sur le marché réglementé Euros MTF et sont garanties par certaines filiales du Groupe.

Ces obligations contiennent certaines clauses restrictives, notamment sur la souscription d'endettement supplémentaire, la constitution de sûretés réelles, la réalisation d'opérations de cession et de crédit-bail adossé, l'émission et la vente de titres subsidiaires et le règlement de dividendes et autres paiements par certaines des entités du Groupe. De plus, le ratio de l'EBITDAS rapporté aux charges financières brutes doit être égal ou supérieur à 3.

Le 19 novembre 2015, CGG a annoncé que sa filiale, CGG Holding (U.S.) Inc. (CGG US), a lancé une Offre d'Échange concernant les Obligations de Premier Rang à 7,75 % arrivant à échéance en 2017, les Obligations de Premier Rang à 6,5 % arrivant à échéance en 2021 ainsi que sur les Obligations de Premier Rang à 6,875 % arrivant à échéance en 2022 émises par CGG.

CGG US a proposé des participations dans des prêts senior à terme garantis (Prêts à Terme) en échange de tout ou partie des Obligations de Premier rang à 7,75 % arrivant à échéance en 2017 et, jusqu'à un montant cumulé de 135 millions de dollars US, des Obligations de Premier Rang à 6,5 % arrivant à échéance en 2021 et/ou des Obligations de Premier Rang à 6,875 % arrivant à échéance en 2022 dès lors que cet échange s'accompagne de l'offre d'échange simultanée pour un montant égal ou supérieur aux Obligations de Premier Rang à 7,75 % arrivant à échéance en 2017.

L'encours obligataire des Obligations de Premier Rang à 7,75 % arrivant à échéance en 2017 était de 135 millions de dollars US au 30 septembre 2015.

CGG a acquis, la majorité de la Division Geoscience de Fugro N.V. le 31 janvier 2013. Afin de faciliter cette acquisition, Fugro avait consenti un crédit vendeur d'un montant de 125 millions d'euros à CGG qui avait été par la suite augmenté jusqu'à 225 millions d'euros. Au 31 décembre 2014, CGG avait remboursé 140,6 millions d'euros du prêt Fugro. Le solde restant de 84,4 millions d'euros restait dû par CGG au 30 septembre 2015.

Le 18 décembre 2015, CGG a annoncé que :

- ▶ 126,7 millions de dollars US sur les 135 millions de dollars US d'obligation 2017 ont été échangés contre le prêt senior à terme garanti à échéance 2019 ;
- ▶ 45,1 millions de dollars US sur les 650 millions de dollars US d'obligation 2021 ont été échangés contre le prêt senior à terme garanti à échéance 2019 ;
- ▶ 80,4 millions de dollars US sur les 500 millions de dollars US d'obligation 2022 ont été échangés contre le prêt senior à terme garanti à échéance 2019 ;
- ▶ 84,4 millions d'euros de prêt Fugro ont été également échangés contre le prêt senior à terme garanti à échéance 2019.

Obligations à haut rendement (225 millions de dollars US, 9,5 % Senior Notes, échéance 2016) remboursées en 2014

Le 9 juin 2009, la Société a émis sur les marchés internationaux un emprunt obligataire de 350 millions de dollars US, au taux de 9,5 % et à échéance 2016, garanti par certaines filiales. Les conditions de cet emprunt sont identiques à celles des précédents emprunts obligataires, avec une émission à 97 % du pair.

Le produit net de cette émission a permis à CGG de financer le remboursement partiel de 100 millions de dollars US du crédit senior US sécurisé intervenue le 21 mai 2009 suite à la conclusion d'un avenant de ce contrat de crédit, de rembourser les échéances prévues sur le reste de l'année 2009 de 83 millions de dollars US au titre de ce même contrat de crédit ainsi que 50 millions de dollars US d'autres crédits bancaires. Le solde du produit de l'émission est venu renforcer les disponibilités existantes de la Société et permettre le cas échéant un remboursement supplémentaire des dettes financières existantes.

Le 21 août 2013, la Société a procédé à un remboursement partiel anticipé de 125 millions de dollars US, réduisant le montant de l'emprunt obligataire de 350 millions de dollars US à 225 millions de dollars US.

Le 2 juin 2014, la Société a procédé au remboursement de l'intégralité des 225 millions de dollars US de l'emprunt obligataire 9,5 % échéance 2016.

Obligations à haut rendement (400 millions de dollars US, 7,75 % Senior Notes, échéance 2017)

Le 9 février 2007, la Société a émis sur les marchés internationaux un emprunt obligataire de 400 millions de dollars US, au taux de 7,75 % et à échéance 2017, garanti par certaines filiales. Les conditions de cet emprunt sont identiques à celles des précédents emprunts obligataires, avec une émission de 100 % du pair.

Les fonds issus de ce placement obligataire ont été entièrement destinés au remboursement du crédit relais de 700 millions de dollars US mis en place en novembre 2006 afin de financer l'acquisition de Veritas.

Le 2 juin 2014, la Société a procédé à un remboursement partiel anticipé de 265 millions de dollars US, réduisant le montant de l'emprunt obligataire de 400 millions de dollars US à 135 millions de dollars US.

Suite à l'offre d'échange de dette, l'encours obligataire des Obligations de Premier Rang arrivant à échéance en 2017 est de 8,3 millions de dollars US (voir Obligation à terme ci-dessus).

Obligations à haut rendement (650 millions de dollars US, 6,5 % Senior Notes, échéance 2021)

Le 31 mai 2011, la Société a émis sur les marchés internationaux un emprunt obligataire de 650 millions de dollars US, au taux de 6,5 % et à échéance 2021, garanti par certaines filiales. Les conditions de cet emprunt sont identiques à celles des précédents emprunts obligataires, avec une émission de 96,45 % du pair, à l'origine d'un rendement de 7 %.

Les fonds issus de ce placement obligataire ont été destinés au remboursement du crédit *Senior Term Loan B* restant en circulation, d'un montant de 508 millions de dollars US, porté par la filiale CGG Holding (U.S.) Inc., et au remboursement des obligations à haut rendement à échéance 2015 restant en circulation.

Suite à l'offre d'échange de dette, l'encours obligataire des Obligations de Premier Rang arrivant à échéance en 2021 est de 604,9 millions de dollars US (voir Obligations à terme ci-dessus).

Obligations à haut rendement (400 millions d'euros, 5,875 % Senior Notes, échéance 2020)

Le 23 avril 2014, la Société a émis sur les marchés internationaux un emprunt obligataire de 400 millions d'euros, au taux de 5,875 % et à échéance 2020, garanti par certaines filiales. Les conditions de cet emprunt sont identiques à celles des précédents emprunts obligataires, avec une émission de 100 % du pair.

Les fonds issus de ce placement obligataire ont été destinés au remboursement par anticipation des Obligations à option de conversion et/ou échange en actions nouvelles ou existantes émises en 2011 et à échéance 1^{er} janvier 2016 d'une part, et au remboursement par anticipation de l'échéance de janvier 2015 du crédit vendeur accordé par Fugro N.V.

Obligations à haut rendement (500 millions de dollars US, 6,875 % Senior Notes, échéance 2022)

Le 1^{er} mai 2014, la Société a émis sur les marchés internationaux un emprunt obligataire de 500 millions de dollars US, au taux de 6,875 % et à échéance 2022, garanti par certaines filiales. Les conditions de cet emprunt sont identiques à celles des précédents emprunts obligataires, avec une émission de 100 % du pair.

Les fonds issus de ce placement obligataire ont été destinés au remboursement anticipé total des Obligations à haut rendement à échéance 2016 pour 225 millions de dollars US et au remboursement anticipé partiel des Obligations à haut rendement à échéance 2017 pour 265 millions de dollars US.

Suite à l'offre d'échange de dette, l'encours obligataire des Obligations de Premier Rang arrivant à échéance en 2022 est de 419,6 millions de dollars US (voir Obligations à terme ci-dessus).

Obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes

Obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (360 millions d'euros, coupon de 1,75 %, échéance 2016) remboursées en 2014

Le 27 janvier 2011, la Société a procédé à l'émission de 12 949 640 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (« OCEANE ») à échéance 1^{er} janvier 2016 d'un montant nominal de 360 millions d'euros.

Les fonds issus de cette émission ont été destinés au remboursement partiel de l'emprunt obligataire 7,5 % de 530 millions de dollars US à échéance 2015, permettant de réduire les frais financiers décaissés par le Groupe.

La valeur nominale unitaire des obligations a été fixée à 27,80 euros, ce qui faisait apparaître une prime d'émission de 25 % par rapport au cours de référence de l'action CGG sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris. Les obligations portaient intérêt à un taux annuel de 1,75 % payable semestriellement à terme échu le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année. Les obligations donnaient droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes CGG à raison d'une action pour une obligation, sous réserve d'éventuels ajustements ultérieurs. Les obligations pouvaient faire l'objet d'un remboursement anticipé au gré de CGG, sous certaines conditions.

Entre les 24 avril 2014 et 27 juin 2014, la Société a procédé au remboursement anticipé total de cet emprunt par rachat sur le marché.

Obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (360 millions d'euros, coupon de 1,25 %, échéance 2019)

Le 20 novembre 2012, la Société a procédé à l'émission de 11 200 995 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (« OCEANE ») à échéance 1^{er} janvier 2019 d'un montant nominal de 360 millions d'euros.

Les fonds issus de cette émission ont servi à financer une partie du prix de l'acquisition d'un montant de 1,2 milliard d'euros de la Division Geoscience auprès de Fugro.

La valeur nominale unitaire des obligations a été fixée à 32,14 euros, ce qui fait apparaître une prime d'émission de 40 % par rapport au cours de référence de l'action CGG sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris. Les obligations portent intérêt à un taux annuel de 1,25 % payable semestriellement à terme échu le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année. Les obligations donnent droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes CGG à raison d'une action pour une obligation, sous réserve d'éventuels ajustements ultérieurs. Les obligations peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé au gré de CGG, sous certaines conditions.

CGG n'ayant pas exercé son option de remboursement anticipé des 9,7 % restant, le solde résiduel de la dette financière relative aux OCEANE 2019 s'établit à 30,3 millions d'euros (ou 34 millions de dollars US convertis au taux de clôture historique de 1,1189) dans les comptes consolidés établis au 31 décembre 2015.

Obligations convertibles (325 millions d'euros, 1,75 % Senior Notes, échéance 2020)

En mai 2015, CGG a lancé une offre publique d'échange simplifiée visant à apporter 11 200 995 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes à échéance 2019 (OCEANE 2019) contre de nouvelles obligations convertibles OCEANE 2020. La parité d'échange est fixée à cinq OCEANE 2020 contre deux OCEANE 2019.

Le 26 juin 2015, les porteurs d'OCEANE 2019 ont échangé 90,3 % de leurs obligations, soit 10 114 014 obligations. En rémunération de cet apport, le Groupe a procédé à l'émission de 25 285 035 OCEANE 2020 à échéance 1^{er} janvier 2020 pour un montant nominal total de 325,1 millions d'euros (ou 363,7 millions de dollars US convertis au taux de clôture historique de 1,1189).

La valeur nominale unitaire des OCEANE 2020 a été fixée à 12,86 euros (contre 32,14 euros pour l'OCEANE 2019). Ces nouvelles obligations portent intérêt à un taux annuel de 1,75 % payable semestriellement à terme échu le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année (contre 1,25 % pour l'OCEANE 2019) ; et donnent droit à l'attribution d'actions CGG nouvelles ou existantes à raison d'une action pour une obligation, sous réserve d'éventuels ajustements ultérieurs. Ces obligations peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé au gré de CGG, sous certaines conditions.

Facilités de crédit

Crédit syndiqué français

Le 31 juillet 2013, la Société a signé une convention de crédit syndiqué multidevises de 325 millions de dollars US, consenti sur trois ans avec possibilité d'extension de deux périodes d'une année.

Selon la notation du groupe au 31 décembre 2015, le taux d'intérêt applicable est Libor + 4,20 % pour les tirages en dollars US et Euribor + 3,80 % pour les tirages en euros. La commission d'utilisation est définie de la façon suivante :

- ▶ 25 pb pour une utilisation inférieure à un tiers du total de la facilité ;

- ▶ 50 pb pour une utilisation comprise entre un tiers et deux tiers ;
- ▶ 75 pb pour une utilisation supérieure à deux tiers.

En juin 2015, afin d'assouplir la flexibilité financière de la Société et suite à l'accord unanime des 16 institutions financières impliquées, la ligne de crédit « French Revolver », a fait l'objet d'avenants.

Conformément à ces avenants,

- ▶ concernant les ratios financiers du Groupe :
 - » le ratio d'endettement maximal (défini comme la dette nette sur l'EBITDAS) a été accru à 4,00x pour les 4 trimestres glissants clos jusqu'au 30 juin 2016, à 3,75 x pour les 4 trimestres glissants clos jusqu'au 30 juin 2017, à 3,50 x pour les 4 trimestres glissants clos jusqu'au 30 juin 2018, à 3,25 x pour les 4 trimestres glissants clos jusqu'au 30 juin 2019 et à 3,00 x pour les périodes suivantes,
 - » le seuil minimal du ratio EBITDAS rapporté aux intérêts financiers est réduit de 4,00 à 3,00 ;
- ▶ en élargissant les garanties sur les lignes de crédit « French Revolver » et « Revolver US », CGG a obtenu le droit d'émettre une dette sécurisée supplémentaire, sur une base *pari passu*, en partageant les mêmes garanties. CGG a utilisé ce droit et a émis le 22 décembre 2015 le Prêt à Terme US à échéance 2019.

Le 4 novembre 2015, CGG a obtenu l'accord des institutions financières pour être dispensé du ratio d'endettement maximal (défini comme la dette nette sur l'EBITDAS) pour le 31 décembre 2015. Cette dispense est valable pour tous les financements soumis à ce ratio.

	Ratio de levier financier ^(a)	Ratio de couverture d'intérêt ^(b)	Trésorerie minimum ^(c)
Crédit renouvelable France	n.a.	≥ 3,00 x	—

(a) Le ratio de levier financier est défini comme le ratio dette financière nette/EBITDAS.

(b) Le ratio de couverture d'intérêt est défini comme le ratio EBITDAS/Intérêts financiers.

(c) La trésorerie est définie comme les soldes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie disponibles pour le Groupe.

L'EBITDAS est défini comme le résultat net avant charges financières, taxes, dépréciations, amortissements nets de ceux capitalisés dans la librairie multi-clients, et coût des paiements en actions aux salariés et dirigeants. Le coût des paiements en actions inclut le coût des stock-options et des attributions d'actions gratuites sous conditions de performance. L'EBITDAS est considéré hors éléments non récurrents pour le calcul des ratios.

La dette financière nette comprend les concours bancaires, la part à court terme des dettes financières, les dettes financières long terme moins les disponibilités et valeurs mobilières de placement.

L'ensemble des ratios financiers était respecté au 31 décembre 2015.

En décembre 2015 ces covenants financiers, effectifs en février 2016, ont été négociés et modifiés. Les conventions de crédit syndiqué française et américaine imposent au Groupe de respecter les ratios et tests suivants, à la fin de chaque trimestre sur une période de 12 mois glissants :

- ▶ le seuil minimal de trésorerie, équivalents de trésorerie et crédits revolvers non tirés est fixé à 175 millions de dollars US ;
- ▶ le ratio d'endettement maximal (défini comme la dette nette sur l'EBITDAS) : à la suite des modifications aux accords de crédit intervenues le 10 janvier 2016, ce ratio a été accru à 5,00 x pour les 12 mois glissants clos le 31 décembre 2016 avec mise en suspens du covenant pour la période

close le 31 décembre 2015, 4,75x pour les 12 mois glissants clos le 31 mars 2017, 4,25x pour les 12 mois glissants clos le 30 juin 2017, 4,00x pour les 12 mois glissants clos le 30 septembre 2017, 3,50x pour les 12 mois glissants clos le 31 décembre 2017, 3,25x pour les 12 mois glissants clos le 31 mars 2018 et 3,00x pour les périodes de 12 mois glissants suivantes ;

- le seuil minimal du ratio EBITDAS rapporté aux charges d'intérêts par trimestre et sur douze mois glissants a été ramené à 3,00.

Le 22 décembre 2015, la maturité des facilités de crédit « French Revolver » a été étendue. La facilité de crédit « French revolver » s'élève à 325 millions de dollars US jusqu'au 30 juin 2016, à 300 millions de dollars US jusqu'au 30 juin 2017, 275 millions de dollars US jusqu'en juin 2017 et arrivera à maturité en juillet 2018.

Autres emprunts

Crédit vendeur octroyé par FUGRO N.V.

Le 27 janvier 2013, dans le cadre de l'acquisition de la Division Geoscience par la Société, Fugro N.V. avait accepté de consentir à la Société un crédit vendeur à hauteur de 225 millions d'euros remboursable sur cinq ans au taux de 5,5%.

Le 31 décembre 2014, la société Fugro avait complété ce prêt pour un montant de 3,2 millions de dollars US (soit 2,6 millions d'euros) en ajustement de prix de cession des actions de société CGG ME Holding SAS.

Suite à l'Offre d'Échange, le Crédit vendeur accordé par Fugro a été totalement remplacé par le prêt sénior à terme sécurisé à échéance 2019 contracté par CGG Holding (US) Inc.

NOTE 10 INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques de change

En vue d'équilibrer davantage les postes d'actif et de passif de son bilan, la Société cherche à libeller une partie substantielle de son endettement en dollars US. Au 31 décembre 2015, le montant des emprunts libellé en dollars US s'élève à 1 090,2 millions d'euros.

Au 31 décembre 2015, les contrats d'achat à terme de dollars US contre euros à échéance 2016 conclus avec la filiale Sercel se présentent comme suit :

<i>(en millions de dollars US)</i>	Notionnel	Taux de couverture
Contrats à échéances du :		
31 janvier 2016	6,0	1,1203
28 février 2016	2,0	1,1017
31 mars 2016	4,0	1,0579
	12,0	

Valeurs de marché des instruments financiers

Les montants au bilan et la valeur de marché des instruments financiers de la Société au 31 décembre 2015 sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	2015		2014	
	Montant au bilan	Valeur de marché	Montant au bilan	Valeur de marché
Titres de placement et autres disponibilités	290,2	290,2	151,7	151,7
Découverts bancaires :	0,4	0,4	0,2	0,2
Crédit vendeur	3,0	3,0	87,1	89,1
Crédit vendeur à taux fixe	—	—	—	—
Emprunt taux variable	299,0	299,0	130,0	130,0
Emprunts obligataires à taux fixe :	1 348,7	637,5	1 458,4	1 651,0
Contrats d'achat à terme	—	—	—	0,5

Pour les autres immobilisations financières, les clients, les autres créances d'exploitation, les titres de placement et autres disponibilités, les fournisseurs et les autres dettes d'exploitation, la Société estime que la valeur inscrite au bilan peut être considérée comme la valeur de marché la plus représentative.

Pour les emprunts à taux variable, la valeur de marché est équivalente à la valeur au bilan.

La valeur de marché des contrats d'achat ou de vente à terme est estimée à partir des cours à terme, négociables sur les marchés financiers, pour des échéances comparables.

Au 31 décembre 2015, le poste de valeurs mobilières de placement est principalement constitué :

- ▶ d'actions de la société Veritas Geophysical III acquises au cours du mois de décembre 2015, représentant une contre-valeur de 124,0 millions d'euros au 31 décembre 2015. Ces actions de Veritas Geophysical III ont été cédées à la société CGG Holding I (UK) Limited au cours du mois de janvier 2016 ;
- ▶ d'un montant net de 2,2 millions d'euros représentant 800 000 actions propres détenues en nom propre. Au 31 décembre 2015, une provision pour dépréciation de ces valeurs mobilières de placement (11,6 millions d'euros) a été comptabilisée sur la base du cours moyen du mois de décembre 2015.

NOTE 11 DETTES FOURNISSEURS

Le poste fournisseurs et comptes rattachés se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2015	2014
Dettes fournisseurs	3,1	4,2
Factures non parvenues	5,8	9,1
Fournisseurs et comptes rattachés	8,9	13,3

Les dettes fournisseurs ne comprennent pas d'effets de commerce.

NOTE 12 DETTES FISCALES ET SOCIALES

L'analyse des dettes fiscales et sociales est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2015	2014
Dettes sociales	3,9	5,1
IS à payer	(0,2)	(3,8)
TVA et autres dettes fiscales	5,3	8,4
Dettes fiscales et sociales	9,0	9,7

Le poste « Dettes sociales » comprend 3,0 millions d'euros de provisions de charges à payer.

NOTE 13 AUTRES DETTES

L'analyse des autres dettes est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2015	2014
Avances de trésorerie reçues et intérêts rattachés	247,5	741,8
Comptes courants liés à l'intégration fiscale	297,8	312,8
Autres	57,0	0,8
Autres dettes	602,3	1 055,4

Au 31 décembre 2015, les avances de trésorerie reçues concernent la filiale Sercel Holding.

Le poste « Autres » comprend principalement une subvention d'équilibre, avec clause de retour à meilleure fortune,

consentie par CGG à CGG International SA au cours du mois de décembre 2015 (54,2 millions d'euros).

Les autres dettes sont à échéance de moins d'un an.

NOTE 14 COMPTES DE RÉGULARISATION

Le poste « Comptes de régularisation actif » se ventile de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2015	2014
Commissions crédit revolving	7,2	3,6
Primes d'assurance	0,3	0,1
Divers	—	0,1
Charges constatées d'avance	7,5	3,8
Primes de remboursement des emprunts	10,7	12,2
Commissions et autres frais relatifs aux émissions d'emprunts	12,4	21,3
Charges à répartir	23,1	33,5
Pertes de change latentes	233,1	153,7
Écarts de conversion actif	233,1	153,7
COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF	263,7	191,0

L'ensemble des dettes et créances, à l'exception de celles relatives au crédit revolving et aux emprunts obligataires, est à échéance de moins d'un an. Les commissions et autres frais relatifs au crédit revolving et emprunts sont étalés sur leurs durées respectives. La partie à moins d'un an de ces frais s'élève à 9,1 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Le poste « Comptes de régularisation passif » se ventile de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2015	2014
Profits de change latents	230,3	195,3
Écarts de conversion passif	230,3	195,3
Comptes de régularisation passif	230,3	195,3

Le poste « Écarts de conversion passif » inclut principalement des gains de change latents sur les prêts rattachés aux participations, libellés en dollar US, consentis par la Société aux sociétés CGG Holding (U.S.) Inc. et CGG Holding B.V.

Une compensation partielle des pertes et gains de change latents sur les emprunts obligataires et sur les prêts

Les pertes et profits de change latents proviennent principalement des prêts et emprunts libellés en dollar US.

Le poste « Écarts de conversion actif » comprend principalement une perte de change latente de 232,5 millions d'euros sur les emprunts obligataires libellés en dollar US.

consentis à la société CGG Holding (U.S.) Inc. s'élève à 90,9 millions d'euros au 31 décembre 2015. Après cette compensation, il résulte une provision pour perte de change de 142,2 millions d'euros inscrite en provisions pour risques au bilan de la Société au 31 décembre 2015 (voir note 8).

NOTE 15 RISQUES ET ENGAGEMENTS

Au 31 décembre 2015, les engagements de la Société sont principalement relatifs à des contrats de :

- ▶ crédit-bail immobilier lié à l'immeuble à usage de bureaux situé à Massy. Le coût annuel de ces loyers s'est élevé à 6,7 millions d'euros en 2015 et 2014.

Le bail expire le 31 décembre 2021, suite à la signature d'un avenant de renouvellement en date du 14 décembre 2012 ;

- ▶ location simple (bureaux). Le coût annuel des loyers s'est élevé à 0,9 million d'euros en 2015 et 1,0 million d'euros en 2014.

Le tableau suivant présente les engagements au 31 décembre 2015 :

<i>(en millions d'euros)</i>	Loyers
2016	7,6
2017	7,6
2018	7,6
2019	7,6
2020	7,6
Au-delà de 2020	10,9
COÛT TOTAL DES LOYERS FUTURS	48,9
Crédit-bail :	
Partie représentant les intérêts	12,1
Valeur actuelle nette des contrats de crédit-bail	44,5

Une option d'achat d'un montant de 26,3 millions d'euros est prévue au contrat de crédit-bail à l'issue d'une période de 12 ans.

Un amortissement de 0,4 million d'euros a été constaté sur les aménagements et installations de l'immeuble situé à Massy en 2015 et en 2014.

Autres engagements

Les autres engagements s'analysent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2015	2014
Engagements hors bilan liés au périmètre du Groupe consolidé	—	—
Engagements hors bilan liés au financement de la Société	—	—
Garanties émises en faveur des banques ^(a)	408,1	277,6
Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles	—	—
Garanties émises en faveur de clients ^(b)	454,5	311,6
Autres garanties ^(c)	617,3	752,0
TOTAL	1 479,9	1 341,2

(a) Les garanties émises en faveur des banques concernent principalement la garantie émise pour couvrir les engagements de la filiale CGG Geo Vessels AS dans le cadre d'un financement crédit à terme et revolver. Le solde concerne la couverture de découverts bancaires locaux ou de lignes de garanties bancaires locales.

(b) Les garanties émises en faveur de clients sont des garanties de marché de type soumission, restitution d'acompte et bonne fin.

(c) Les autres garanties concernent des opérations courantes d'engagements douaniers, fiscaux et sociaux dans les filiales étrangères et sociétés liées ainsi que les garanties octroyées dans le cadre des locations de navires « coque nue ».

Par ailleurs, dans le cadre d'accords antérieurs relatifs à la cession d'activités, des garanties usuelles pour ce type de transactions ont été données.

Il n'existe pas d'engagements hors bilan significatifs non décrits ci-dessus selon les normes comptables en vigueur.

Litiges et autres risques

La responsabilité de la Société est engagée dans des litiges liés à l'activité courante. L'issue de ces procès et actions en responsabilité n'est pas connue à ce jour. La Société estime

que les éventuels coûts en résultant, compensés par les indemnités d'assurance ou autres remboursements, ne devraient pas avoir d'impact négatif significatif sur ses résultats ou sur sa position financière.

De l'avis de la Société, au cours des douze derniers mois, il n'existe aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui pourrait avoir ou ait eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

NOTE 16 TABLEAU RÉCAPITULATIF DES OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS

Les tableaux ci-dessous font référence aux informations mentionnées dans les notes 9 et 15.

<i>(en millions d'euros)</i>	Paiements dus par période			
	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Obligations contractuelles				
Dettes à long terme	2 010,2	25,9	1 043,2	941,1
Contrats de location simple	5,4	0,9	3,6	0,9
Contrats de crédit-bail	69,8	6,7	26,7	36,4
TOTAL	2 085,4	33,5	1 073,5	978,4

<i>(en millions d'euros)</i>	Montant des engagements de la période			
	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Autres engagements commerciaux				
Lignes de crédit	408,1	9,7	392,3	6,1
Garanties	617,3	183,0	306,9	127,4
Autres engagements commerciaux	454,5	380,9	73,6	—
TOTAL	1 479,9	573,6	772,8	133,5

NOTE 17 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le tableau ci-après présente le chiffre d'affaires par zone géographique :

<i>(en millions d'euros)</i>	2015	2014
France	51,3	61,6
Autres	22,7	30,5
TOTAL	74,0	92,1

Le tableau ci-après présente le chiffre d'affaires par activité :

<i>(en millions d'euros)</i>	2015	2014
Terrestre	0,3	2,0
Holding	73,7	90,1
TOTAL	74,0	92,1

NOTE 18 TRANSFERTS DE CHARGES

Au 31 décembre 2015, le poste transferts de charges d'exploitation s'élève à 5,3 millions d'euros et provient des frais d'émission d'emprunts. Il s'élevait à 11,4 millions d'euros en 2014.

NOTE 19 RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier se détaille ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2015	2014
Intérêts sur emprunts	(118,0)	(102,7)
Commissions pour garantie	(8,7)	(7,5)
Commissions de structuration de crédit	(4,6)	(3,0)
Intérêts sur avances de trésorerie reçus	(17,5)	(18,1)
Intérêts sur avances de trésorerie accordés	9,1	2,5
Dividendes	2 007,3	209,4
Revenus des créances rattachées aux participations	103,7	106,9
Variation de provisions pour titres de participation	(1 280,0)	(1 160,0)
Provision pour dépréciation des avances de trésorerie	(158,6)	—
Provision pour dépréciation des valeurs mobilières de placement	(11,6)	—
Variation provisions pour risques de change	(56,6)	(79,4)
Amortissement des primes de remboursement d'emprunts	(2,1)	(4,4)
Gains (pertes) de change	124,0	35,1
Divers	0,1	0,1
RÉSULTAT FINANCIER	586,5	(1 021,1)

Les principaux mouvements de l'exercice 2015 relatifs aux provisions pour dépréciation des titres de participation et des avances de trésorerie sont détaillés dans la note 4.

Les dividendes inscrits au compte de résultat 2015 concernent principalement des dividendes perçus des sociétés suivantes :

- ▶ Sercel Holding (1 582,0 millions d'euros) ;
- ▶ CGG Holding B.V. (350,1 millions d'euros) ;
- ▶ Geomar SAS (40,0 millions d'euros) ;
- ▶ CGG Marine Resources Norge AS (22,6 millions d'euros) ;

- ▶ Wavefield Inseis AS (10,9 millions d'euros).

Au cours de l'exercice 2015, la Société a acquis, auprès de Sercel Holding, sa participation dans Sercel SA, représentant 99,8 % du capital de Sercel SA, pour un montant de 1 145,0 millions d'euros. Cette acquisition a été financée par la Société par un contrat de prêt à moyen terme de 1 145,0 millions d'euros conclu avec Sercel Holding. Suite au versement par Sercel Holding à la société d'un dividende exceptionnel de 529,0 millions d'euros et d'un acompte sur dividende de 1 053,0 millions d'euros, au cours de l'exercice 2015, il a été procédé par la Société au remboursement intégral du prêt à moyen terme de 1 145,0 millions d'euros contracté auprès de Sercel Holding.

NOTE 20 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel se détaille ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2015	2014
Plus (moins) values nettes de cessions d'actifs	4,0	(4,8)
(Dotation) Reprise de provision pour risques filiales	13,6	(100,1)
Provisions exceptionnelles financières	—	—
Pénalité de remboursement anticipé d'emprunt	—	(15,4)
Charges exceptionnelles non récurrentes	(56,0)	(32,6)
Divers	(0,1)	0,3
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(38,5)	(152,6)

Au 31 décembre 2014, les provisions pour risques incluent une provision de 100,0 millions d'euros au titre de CGG Services SA. Au 31 décembre 2015, le solde de cette provision s'élève à 86,4 millions d'euros, compte tenu de l'actualisation des provisions pour dépréciation de titres de participation et dépréciation de compte courant relatives à cette filiale.

Les charges exceptionnelles non récurrentes de l'exercice 2015 concernent principalement l'octroi d'une subvention d'équilibre de 57,4 millions de dollars US (54,2 millions d'euros) à CGG International SA, avec clause de retour à meilleure fortune.

NOTE 21 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

L'impôt sur les sociétés se détaille ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2015	2014
France		
Charge courante	—	(0,4)
Charges du régime d'intégration fiscale	(3,5)	(1,8)
Produit du régime d'intégration fiscale	68,8	48,4
Report en arrière des déficits	—	—
Provision pour utilisation de déficits des filiales	42,2	(102,9)
	107,5	(56,7)
Étranger		
Charge courante	(0,9)	(0,8)
Charge des exercices antérieurs	(0,9)	—
Écart de change	0,4	0,4
	(1,4)	(0,4)
TOTAL (CHARGE) PRODUIT D'IMPÔT	106,1	(57,1)

CGG a opté depuis le 1^{er} janvier 1991 pour le régime de l'intégration fiscale pour ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95 %. À ce titre, chaque société du Groupe d'intégration fiscale détermine sa charge d'impôt comme si elle n'avait jamais été intégrée et la paye à CGG dans les conditions de droit commun. Par ailleurs, la Société constate une provision pour risques et charges

destinée à tenir compte des déficits imputés sur le résultat d'ensemble et encore disponibles pour les filiales. La provision tient compte du déficit d'ensemble reportable au 31 décembre 2015, réparti proportionnellement sur toutes les sociétés du Groupe, y compris la mère. En l'absence d'intégration fiscale, la Société n'aurait enregistré aucune charge d'impôt courante.

La situation fiscale latente de la Société au 31 décembre 2015 est la suivante :

Nature	Début exercice		Variations		Fin exercice	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
<i>(en millions d'euros)</i>						
1. Décalages certains ou éventuels						
a) Provision pour retraite	5,5	—	—	(1,9)	3,6	—
b) Frais d'acquisition titres	—	—	—	—	—	—
c) Plus-value en sursis d'imposition	—	—	—	—	—	—
d) Écarts de change latents nets	17,2	—	—	(30,6)	—	(13,4)
e) Provision pour risque de change	32,9	—	12,7	—	45,6	—
f) Provision pour risque filiales	3,6	—	—	—	3,6	—
g) Provision pour dépréciation sur actions propres	—	—	4,0	—	4,0	—
h) Autres	0,1	—	—	—	0,1	—
Sous-total	59,3	—	16,7	(32,5)	56,9	(13,4)
2. Éléments à imputer						
a) Déficit reportable fiscalement	139,6	—	175,4	—	315,0	—
b) Moins-value à long terme	—	—	—	—	—	—
Sous-total	139,6	—	175,4	—	315,0	—
TOTAL	198,9	—	192,1	(32,5)	371,9	(13,4)

NOTE 22 PERSONNEL

Les effectifs moyens sont les suivants :

	2015	2014
Ingénieurs et cadres	34	36
Employés, ouvriers	3	3
TOTAL EFFECTIFS	37	39
Personnel mis à la disposition de CGG par ses filiales	1	1

NOTE 23 RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DU COMITÉ CORPORATE

La rémunération globale brute versée aux membres du Conseil d'administration s'est élevée en 2015 à 796 657 euros.

À compter du 1^{er} février 2013, le Comité Exécutif de la Société a été remplacé par le Comité Corporate ou « C-Com ». La rémunération versée aux membres du C-Com par la Société pour l'année 2015 s'est élevée à 2 449 778 euros.

La rémunération globale versée au cours de l'exercice au Président du Conseil d'administration s'est élevée en 2015 à 192 957,04 euros.

NOTE 24 TRANSACTIONS AVEC LES SOCIÉTÉS LIÉES

La Société fournit des services à une ou plusieurs sociétés du Groupe CGG dans le cadre de contrats conclus aux conditions de marché. De même, elle reçoit des prestations équivalentes en provenance d'une ou plusieurs de ces sociétés.

<i>(en millions d'euros)</i>	2015	2014
Exploitation		
Produits	74,0	91,4
Charges	76,9	82,2
(Dotation) reprise nette provision dépréciation filiales (créances)	2,3	—
Clients et comptes courants débiteurs	6,1	8,1
Fournisseurs et comptes courants créditeurs	53,4	1,8
Financier		
Dividendes reçus	2 007,3	209,4
(Dotation) reprise nette provision dépréciation filiales (titres)	1 438,6	0,1
Autres produits et (charges) financiers nets	86,6	83,8
Créances rattachées aux participations nettes	1 038,5	1 577,6
Avances de trésorerie accordées, nettes	(243,2)	(108,2)
Avances de trésorerie reçues	247,5	741,8
Exceptionnel		
Abandons de créances et subvention	(54,3)	(0,1)
(Dotation) reprise nette provision dépréciation filiales (risques)	13,6	0,2
Impôt		
(Charge) produit d'intégration fiscale	65,3	46,6
(Dotation) reprise nette provision pour utilisation des déficits	42,2	(102,9)
Intégration fiscale — Comptes courants nets	244,2	296,0
Engagements hors bilan		
Garanties émises en faveur de clients	454,5	311,6
Garanties émises en faveur des banques	408,1	277,6
Achats à terme de devises	11,0	15,6

NOTE 25 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE**Augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription**

Suite à l'assemblée générale des actionnaires du 11 janvier 2016, la Société a procédé, au cours du mois de janvier 2016, à une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription. Le montant final brut de l'opération s'est élevé à 350 589 080,16 euros et s'est traduit par la création de 531 195 576 actions nouvelles. 485 948 856 actions nouvelles ont été souscrites à titre irréductible représentant environ 91,5 % des actions nouvelles à émettre. 33 314 234 actions ont été demandées et souscrites à titre réductible représentant environ 6,3 % des actions nouvelles. Il est prévu que le solde des actions non souscrites

[11 932 486 actions nouvelles, représentant environ 2,2 % du nombre total des actions nouvelles] soit cédé par les banques du syndicat sur le marché. Le règlement-livraison des actions nouvelles et l'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris (compartiment B) des actions nouvelles est intervenu le 5 février 2016, sur la même ligne de cotation que les actions existantes (code ISIN FRO000120164). À compter du 5 février 2016, le capital de la Société est composé de 708 260 768 actions de 0,40 euro de valeur nominale chacune, soit un montant nominal total de 283 304 307,20 euros. Les actions nouvelles ont porté jouissance courante à la date de leur émission et ont été immédiatement assimilables aux actions ordinaires existantes déjà cotées sur le marché réglementé d'Euronext Paris.